

Décision

Générale

colonial

Décision n° 46-183-1912 Mouvement.

n° 46-183-1912

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 janvier 1912

Numéro JO

n° 183 du 01/02/1912

Date du numéro

1 février 1912

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité allouée au secrétaire Archiviste du Conseil d'Administration est portée de 1000 à 1500 francs par an à compter du 1er janvier 1912.